

QUESTION 62

QUELLE EST LA RAISON LIÉE AU TROISIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : la raison liée au troisième commandement est que, bien que ceux qui le transgressent peuvent échapper au châtement des hommes, le Seigneur notre Dieu ne supportera pas qu'ils échappent à son juste jugement (1).

1. *Les fils d'Éli étaient des hommes pervers, ils ne connaissaient point l'Éternel !.../ Ces jeunes gens se rendaient coupables devant l'Éternel d'un très grand péché, parce qu'ils méprisaient les offrandes de l'Éternel (1 Samuel 2.12, 17).*

Éli était fort âgé et il apprit comment ses fils agissaient à l'égard de tout Israël; il apprit aussi qu'ils couchaient avec les femmes qui s'assemblaient à l'entrée de la tente d'assignation. Il leur dit : Pourquoi faites-vous de telles choses? car j'apprends de tout le peuple vos mauvaises actions. Non, mes enfants, ce que j'entends dire n'est pas bon; vous faites pécher le peuple de l'Éternel. Si un homme pêche contre un autre homme, Dieu le jugera; mais s'il pêche contre l'Éternel, qui intercédéra pour lui? Et ils n'écoutèrent point la voix de leur père, car l'Éternel voulait les faire mourir !.../ Pourquoi foulez-vous aux pieds mes sacrifices et mes offrandes, que j'ai ordonné de faire dans ma demeure? Et d'où vient que tu honores tes fils plus que moi, afin de vous engraisser des prémices de toutes les offrandes d'Israël, mon peuple? (1 Samuel 2.22-25, 29).

Je lui ai déclaré que je veux punir sa maison à perpétuité, à cause du crime dont il a connaissance, et par lequel ses fils se sont rendus méprisables, sans qu'il les ait réprimés. C'est pourquoi je jure à la maison d'Éli que jamais le crime de la maison d'Éli ne sera expié, ni par des sacrifices ni par des offrandes (1 Samuel 3.13-14).

Si tu n' observes pas et ne mets pas en pratique toutes les paroles de cette loi, écrites dans ce livre, si tu ne crains pas ce nom glorieux et redoutable de l'Éternel,

ton Dieu, l'Éternel te frappera miraculeusement, toi et ta postérité, par des plaies grandes et de longue durée, par des maladies graves et opiniâtres. (Deutéronome 28.58-59).

Aucune loi, là où elle existe et est appliquée, ni aucun législateur en ce monde ne peuvent pleinement empêcher la transgression du troisième commandement. Les nations dites chrétiennes se sont trop souvent rendues coupables d'avoir pris le nom de Dieu et de son Fils en vain, notamment lorsque celles-ci ont persécuté les véritables croyants. Dans les pays démocratiques où la liberté de religion et de pensée sont respectées, on peut difficilement légiférer sur le blasphème. Au sein de ce qui porte le nom d'Église dans le monde, une multitude de professants ont profané et profanent encore de la façon la plus honteuse qui soit le troisième commandement en prétendant faussement parler et agir au nom du Dieu trinitaire ou en entachant la croix du Sauveur par de nombreux scandales et hyprocrisies.

En ces choses nous voyons l'esprit de l'antéchrist déjà à l'œuvre. Celui-ci se caractérisera en effet par un mépris sans précédent de Dieu (Da 7.8, 25; 11.36; 2 Th 2.3-4; Ap 13.5-7).

Témoins de telles impiétés, les disciples de Christ ne doivent pas se décourager. En effet, le Seigneur jugera un tel péché soit dans cette vie (De 28.58-59) soit lors du jugement dernier (Mt 13.40-43; Ec 8.11-13; Ro 2.5-9).